

ENTREPRENEURS,
VOUS VOUS POSEZ DES
QUESTIONS POUR ACCUEILLIR
UN JEUNE EN APPRENTISSAGE



N'Y RENONCEZ PAS !

LE PARTENARIAT AVEC L'UFA NDSF, C'EST

LE RYTHME



2 jours en cours (lundi, mardi), le reste de la semaine en entreprise : pas de coupure, pas de latence pour la remise au travail.

LES FORMATEURS



Professeurs certifiés Education Nationale et issus pour la plupart du monde de l'entreprise, ils maîtrisent les savoirs pédagogiques ainsi que les attentes du domaine professionnel.

LE COÛT



Les nouvelles mesures gouvernementales vous offrent une prime allant jusqu'à 6 000 € (voir conditions au verso) pour le recrutement d'un apprenti.

LE SUIVI



Une relation de confiance est mise en place avec vous pour le suivi du jeune.

**Notre équipe est à votre disposition pour
VOUS ACCOMPAGNER**

Plan de relance

Aide gouvernementale de 2 000 € à 5 000 €
pour les entreprises qui recrutent en apprentissage⁽¹⁾

Le ministère du travail a annoncé la prolongation du plan massif pour maintenir l'apprentissage. Parmi les mesures présentées, la première concerne les entreprises et prend la forme d'une aide financière pour tous les contrats signés.

Concrètement, cela signifie que le coût du salaire annuel de la première année de votre apprenti peut être absorbé en grande partie par cette aide

Exemples :

| Embauche d'un jeune de 20 ans en 1^{ère} année d'apprentissage
Salaire mensuel après réduction de la prime = 358 à 608 €

| Embauche d'un jeune de plus de 21 ans en 1^{ère} année d'apprentissage
Salaire mensuel après réduction de la prime = 538 à 788 €

▶ **Dès à présent, lancez votre recrutement avec notre UFA et trouvez le candidat qu'il vous faut pour la rentrée en développement commercial, commerce, gestion administrative, imagerie médicale...**

Contactez nos conseillers alternance pour :

- | Etre conseillé dans votre recrutement ;
- | Recevoir une sélection de candidats issus de notre vivier. Ces candidats sont actuellement en recherche active d'un employeur pour concrétiser leurs projets et en contact régulier avec notre équipe ;
- | Etre informé sur les spécificités de l'apprentissage.

Karine DUMOUCHEL-LEFEBVRE | 06 12 60 03 39 | k.dumouchellefevre@ndsf.fr
Directrice adjointe du Campus NDSF

Guyène ALLAIN | 06 25 90 49 31 | g.allain@ndsf.fr
BTS Management commercial opérationnel (MCO)

Marjorie JOURDAIN | 06 75 96 16 55 | m.jourdain@ndsf.fr
BTS Négociation et digitalisation de la relation client (NDRC)

Sophie VOISIN | 06 65 63 56 94 | s.voisin@ndsf.fr
BTS Gestion de la petite et moyenne entreprise (GPME)

Claire LANDAIS | 06 58 17 51 19 | c.landais@ndsf.fr
Licence Commerce Vente Marketing (CVM)

VOS
référentes



(1) Aide financière versée à l'entreprise pour tous les contrats signés à partir du 1er janvier 2025 du CAP au Bac+3 :
5 000 € pour le recrutement d'un apprenti majeur pour les entreprises - de 250 salariés ;
2 000 € pour le recrutement d'un apprenti majeur pour les entreprises + de 250 salariés, si leur effectif compte 5% d'apprentis.

ENTREPRENEURS,
VOUS VOUS POSEZ DES
QUESTIONS POUR ACCUEILLIR
UN JEUNE EN APPRENTISSAGE



N'Y RENONCEZ PAS !

**LE
RYTHME**



2 jours en cours (lundi, mardi), le reste de la semaine en entreprise : pas de coupure, pas de latence pour la remise au travail.

**LES
FORMATEURS**



Professeurs certifiés Education Nationale et issus pour la plupart du monde de l'entreprise, ils maîtrisent les savoirs pédagogiques ainsi que les attentes du domaine professionnel.

**LE
COÛT**



Les nouvelles mesures gouvernementales vous offrent une prime allant jusqu'à 6 000 € (voir conditions au verso) pour le recrutement d'un apprenti.

**LE
SUIVI**



Une relation de confiance est mise en place avec vous pour le suivi du jeune.

**Notre équipe est à votre disposition pour
VOUS ACCOMPAGNER**

Plan de relance

Aide gouvernementale de 2 000 € à 5 000 €
pour les entreprises qui recrutent en apprentissage⁽¹⁾

Le ministère du travail a annoncé la prolongation du plan massif pour maintenir l'apprentissage. Parmi les mesures présentées, la première concerne les entreprises et prend la forme d'une aide financière pour tous les contrats signés.

Concrètement, cela signifie que le coût du salaire annuel de la première année de votre apprenti peut être absorbé en grande partie par cette aide

Exemples :

| Embauche d'un jeune de 20 ans en 1^{ère} année d'apprentissage
Salaire mensuel après réduction de la prime = 358 à 608 €

| Embauche d'un jeune de plus de 21 ans en 1^{ère} année d'apprentissage
Salaire mensuel après réduction de la prime = 538 à 788 €

▶ **Dès à présent, lancez votre recrutement avec notre UFA et trouvez le candidat qu'il vous faut pour la rentrée en développement commercial, commerce, gestion administrative, imagerie médicale...**

Contactez nos conseillers alternance pour :

- | Etre conseillé dans votre recrutement ;
- | Recevoir une sélection de candidats issus de notre vivier. Ces candidats sont actuellement en recherche active d'un employeur pour concrétiser leurs projets et en contact régulier avec notre équipe ;
- | Etre informé sur les spécificités de l'apprentissage.

Karine DUMOUCHEL-LEFEBVRE | 06 12 60 03 39 | k.dumouchellefevre@ndsf.fr
Directrice adjointe du Campus NDSF

Guyène ALLAIN | 06 25 90 49 31 | g.allain@ndsf.fr
BTS Management commercial opérationnel (MCO)

Marjorie JOURDAIN | 06 75 96 16 55 | m.jourdain@ndsf.fr
BTS Négociation et digitalisation de la relation client (NDRC)

Sophie VOISIN | 06 65 63 56 94 | s.voisin@ndsf.fr
BTS Gestion de la petite et moyenne entreprise (GPME)

Claire LANDAIS | 06 58 17 51 19 | c.landais@ndsf.fr
Licence Commerce Vente Marketing (CVM)

VOS
référentes



(1) Aide financière versée à l'entreprise pour tous les contrats signés à partir du 1er janvier 2025 du CAP au Bac+3 :
5 000 € pour le recrutement d'un apprenti majeur pour les entreprises - de 250 salariés ;
2 000 € pour le recrutement d'un apprenti majeur pour les entreprises + de 250 salariés, si leur effectif compte 5% d'apprentis.